

Le budget principal

nous constatons quels secteurs accusent des hausses de dépenses. Le ministre a signalé que certains secteurs avaient connu une hausse de 5 p. 100, d'autres, de 14 à 20 p. 100 et plus. Il en est même qui ont accusé une baisse des dépenses. Sauf erreur, 80 p. 100 de la hausse des dépenses sont dus à dix ministères. Selon la page 11 du document, la Commission d'assurance-chômage s'apprête à demander cette année 1.702 milliard de dollars, ce qui représente une hausse de quelque 90 p. 100 par rapport à l'année précédente. Cela ne comprend pas l'année 1966-1967. Ce n'est pas une prévision. Il ne s'agit que de remplissage, parce que la Caisse d'assurance-chômage a dû emprunter environ 310 millions de dollars pour faire face à ses besoins en 1975-1976.

Je souligne que pas un député n'a le moindre mot à dire au sujet de ce montant de 1.702 milliard de dollars qui sera versé à la Caisse. Il y a déjà un an qu'il est dépensé. Je ferai remarquer aux députés du Nouveau parti démocratique ainsi qu'aux membres du Crédit social qu'en 1972 le parti auquel j'appartiens s'est opposé à ce qu'on modifie la loi pour relever le maximum de ces avances qui était de 800 millions de dollars. Si ce maximum n'avait pas été relevé, le gouvernement aurait dû présenter une résolution pendant l'année où il devait faire face au chômage pour demander des paiements anticipés et le Parlement aurait eu son mot à dire sur la politique ou l'absence de politique gouvernementale, responsable de la situation. J'espère maintenant que personne n'ira consacrer plus de 30 secondes à ce crédit-là: il n'y a plus rien à y faire. J'exprime tout simplement l'espoir que l'administration reviendra à un peu plus de bon sens.

Voici mon dernier point. En examinant la page 54 de la brochure annexée, on constate qu'en 1974 les trois niveaux d'administration ont dépensé 38.9 p. 100 du produit national brut. La part du gouvernement fédéral s'établissait à 16 p. 100, celle des provinces atteint maintenant les 11.3 p. 100, celle des municipalités à 8.3 p. 100, et celle des hôpitaux, des régimes de pensions et que sais-je encore 3.2 p. 100. Il y a sûrement eu hausse en 1975, mais les derniers chiffres dont nous disposons sont ceux de 1974. La Chambre devrait s'inquiéter de la proportion du PNB consacrée aux dépenses publiques. A mon avis, les comités de la Chambre, pourvu qu'ils ne soient pas surchargés de travaux d'importance mineure, pourront digérer ces prévisions budgétaires. N'oublions pas une chose, cependant. Comme le ministre l'a signalé, 70 p. 100 des 42 milliards de dépenses prévues sont soit statutaires, soit non budgétaires. Autrement dit, seulement 30 p. 100 de ces dépenses peuvent vraiment être contrôlés par le ministre des Finances (M. Macdonald) ou la Chambre.

Si l'on veut que la Chambre et le Parlement en général puissent restreindre davantage les dépenses annuelles et surveiller de plus près la politique monétaire, il faudrait modifier ce rapport. Il est concevable qu'il faille à la fois réduire la part du PNB consacrée aux dépenses publiques et augmenter la proportion de crédits budgétaires, par rapport aux services votés, dans les dépenses annuelles du gouvernement canadien, pour que les députés puissent mieux juger du bien-fondé de ces dépenses.

M. Max Saltzman (Waterloo-Cambridge): Monsieur l'Orateur, j'aimerais remercier le ministre d'avoir eu l'amabilité de nous donner un aperçu discret des prévisions budgétaires, nous permettant ainsi de tirer déjà nos conclusions. J'aimerais également le remercier des efforts qu'il déploie pour nous amener sur le chemin du ciel. Il y a peut-être, je pense, une certaine inquiétude chez les députés de son parti, mais pas dans le mien.

J'aimerais bien lui faire comprendre quelque chose. Il a semblé dire que le débat n'avait guère de sens. Il a prévu, avec une certaine exactitude, que les députés conservateurs de ma droite critiqueraient la plupart des dépenses gouvernementales et que les néo-démocrates se plaindraient de l'austérité du gouvernement. Monsieur l'Orateur, bien qu'il siège ici depuis de nombreuses années, le ministre ne comprend pas la situation. Nous nous opposons à ce qu'il dépense de grosses sommes d'argent dans certains domaines. Nous ne nous opposons pas à ce que le Parlement canadien consacre plus d'argent aux pauvres, aux malades, à la recherche et à tout ce qui rend la société plus vivable. Nous nous opposons au genre de dépenses qu'il nous recommande aujourd'hui. Par exemple, la dette s'est accrue de 21 p. 100, ce qui représente une augmentation de plus d'un milliard de dollars. Cela n'est pas uniquement attribuable à la hausse de la dette publique, mais aux taux d'intérêt plus élevés, comme le souligne le document d'information que nous avons reçu. L'accroissement des frais découle directement de la politique du gouvernement qui a consisté à augmenter les taux d'intérêt, actuellement supérieurs de 10 à 15 p. 100 à ceux en vigueur aux États-Unis.

● (1550)

Il vient ensuite nous raconter qu'il essaie de réduire les dépenses du secteur public alors que les frais de la dette augmentent de 21 p. 100. Quel sera l'avantage de cela? Enrichir quelques individus peut-être, mais cela va-t-il contribuer à mieux redistribuer la richesse, à aider les personnes âgées ou les malades ou à procurer des logements? Le résultat sera plutôt le contraire. C'est la sorte de dépense à laquelle nous sommes opposés, mais le gouvernement a l'air satisfait.

Nous sommes en outre contre une augmentation de 90 p. 100 des prestations d'assurance-chômage, non que nous ne soyons pas d'avis qu'il faille verser des prestations aux chômeurs mais nous sommes contre un gouvernement si inepte, si incapable de gérer notre économie que la seule façon dont le Parlement puisse éviter le désastre est de verser de l'assurance-chômage au lieu de créer de l'emploi et de donner du travail aux citoyens. C'est ce que nous voulons dire lorsque nous parlons de dépenses inutiles.

Mon ami le député d'Edmonton-Ouest (M. Lambert) peut bien se demander s'il est juste d'inclure cette hausse dans les prévisions budgétaires de cette année ou dans celles de l'an dernier, c'est là un point sur lequel il serait bon de s'attarder. Mais ce qui est malheureux, c'est que le gouvernement n'a aucune autre solution pour permettre à la population de survivre. Il présente un programme d'aumônes au lieu d'offrir les emplois auxquels les Canadiens ont le droit de s'attendre.

Le gouvernement se vante de réduire ses dépenses. Il a en effet réduit ses dépenses touchant les garçons d'ascenseur, les secrétaires et d'autres fonctionnaires qui n'ont jamais eu beaucoup d'argent. Mais voyons comment il les a réduites au cabinet du premier ministre. Mon collègue, le député de Winnipeg-Nord (M. Orlikow) a donné les renseignements suivants en réponse à une question. Le cabinet du premier ministre emploie 8 personnes dont le salaire annuel varie entre 35,500 et 47,500 dollars, deux dont le salaire annuel varie entre 54,000 et 66,000 dollars. Quelle admirable modération à donner en exemple à la population canadienne. Nous avons débattu une mesure ici qui demandait aux gens gagnant moins de \$10,000 ou \$12,000 de se serrer la ceinture. Le personnel du cabinet du premier ministre est composé de personnes de talent et de compé-